

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2018

Affiché à la porte de la Mairie le 13 juillet 2018

Étaient présents : Messieurs : FLORIN, DUFOUR, GUERNUT, SENECHAL, GAUDEFROY
Mesdames : MORELLE, LAUGIER, TARGY, BRUXELLE, LENGOWSKI, GABRIEL

Etaient représentés : Monsieur VICTORIEN donne procuration à Monsieur FLORIN
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur DUFOUR

Etaient absents excusés : Messieurs WATBOT et LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Madame GABRIEL

Ordre du jour :

- **Adoption compte-rendu du 05 juin 2018**
- **Compétence facultative** « Equipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » (lettre de la Communauté d'Agglomération du 22 juin 2018). – Dossier joint en annexe
- **Informations diverses**

Séance extraordinaire La séance est ouverte à 19 heures

1. ADOPTION COMPTE-RENDU REUNION DU 05 JUIN 2018

Adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés.

2. INFORMATIONS DIVERSES

Avant de passer à l'étude de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a tenu à apporter aux élus de nombreuses communications sur la vie municipale depuis la dernière session ordinaire du 05 juin 2018.

A. Ancien site VALLET SAUNAL

La partie « bureaux » serait sur le point d'être vendue.

Monsieur le Maire a communiqué aux élus les renseignements qu'il a obtenu sur l'éventuel repreneur et ses activités.

Bonne note est prise.

B. Activités économiques

Monsieur le Maire a également donné aux Membres du Conseil Municipal des informations recueillies sur la situation économique et de l'emploi sur la Commune tant au niveau de l'existant que des projets futurs.

Bonne note a été prise par le Conseil Municipal.

C. *Projet de carrière Boulevard des Aulnes*

Monsieur le Maire a donné connaissance aux élus du contenu de la lettre reçue de la société CBP sur l'état d'avancement de la procédure actuellement engagée auprès des services préfectoraux et de la DREAL, procédure préalable à l'ouverture de l'enquête publique et de l'autorisation préfectorale d'exploitation.

Dans ce courrier, il y est précisé que la décision pourrait intervenir dans un délai de trois mois.

Bonne note est prise de l'avancement de ce dossier.

D. *Logement 50 chaussée Brunehaut*

Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'actuellement les dossiers de candidatures sont déposés en Mairie.

Ces dossiers seront étudiés par la sous-commission des logements qui se réunira le mercredi 18 juillet 2018 à 11 heures.

A ce jour 7 demandes de dossiers ont été reçues suite à la distribution de l'Info Flash complémentaire de fin juin 2018.

Bonne note est prise de cette information.

Le rapport de la sous-commission sur l'attribution de ce logement sera communiqué au Conseil.

E. *Logement 119 Chaussée Brunehaut*

Suite à la visite sur place par la sous-commission une intervention a été effectuée auprès de l'entreprise qui a réalisé les travaux de couverture.

Une mise en œuvre de la garantie décennale a même été envisagée.

Après contact avec la société, cette dernière a proposé de procéder à une vérification sur place en déposant les ardoises à l'endroit où des tâches d'humidité, de moisissure ont été constatées.

Il en résulte après vérification qu'il n'y a pas de sous-toiture et qu'à l'endroit incriminé il n'y avait pas, non plus, de laine de verre d'où la présence d'un pont thermique qui est, à priori, la cause des tâches constatées dans l'angle côté rue de la chambre.

Monsieur le Maire a tenu à remercier notre collègue Fabrice LEFEBVRE qui a participé aux travaux et de surcroît en mettant en place la protection qui faisait défaut.

Il restera à faire procéder à un raccord de peinture à l'endroit noirci.

F. *Compteurs LINKY*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce matin une réunion de travail a été tenue avec un représentant de ENEDIS sur l'installation des nouveaux compteurs LINKY.

En ouverture, Monsieur le Maire a tenu à faire remarquer que cette réunion aurait dû être tenue au préalable à toute information des Condrinois.

En effet, ces derniers ont été informés de ce changement de compteur alors qu'aucune précision n'avait, au préalable été donnée aux élus.

Il est toujours extrêmement désagréable de ne pas pouvoir répondre aux attentes des concitoyens.

Des précisions ont été apportées et des réponses faites aux questions posées.

Un communiqué de presse émanant de Monsieur Nicolas HULOT et une brochure sur le compteur LINKY ont été remis à chaque Membre du Conseil Municipal.

Bonne note est prise des informations reçues sur ce programme.

G. Emploi civique

Comme évoqué lors de nos précédentes réunions, une demande d'agrément avait été déposée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne en vue du recrutement d'un emploi civique dans le cadre du Service Périscolaire.

Cette demande a été agréée par décision du 27 juin 2018 et porte sur l'intitulé « Aide aux activités périscolaires » et en lien avec la médiathèque.

Il porte sur un emploi d'une durée de 8 mois.

Quant à l'agrément il est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse.

Monsieur le Maire précise que pour la rentrée de septembre 2018 l'effectif « scolaire » du Périscolaire est au complet et permettra de répondre aux horaires d'ouverture tels que fixés par la dernière délibération du Conseil pour l'année scolaire 2018/2019.

H. Conseil d'Ecole du 03 juillet 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 3^{ème} réunion du Conseil d'Ecole s'est tenue cet après-midi en présence du personnel enseignant, de lui-même, de Monsieur DUFOUR Jean-Paul Adjoint Délégué aux Affaires Scolaires, de Madame GABRIEL Marie-José et d'une représentante des parents d'élèves.

Il s'est agi d'une réunion fort constructive par un échange de données très intéressantes, tant sur le plan organisationnel que pédagogique et prévisionnel pour la prochaine rentrée scolaire.

Le seul point critique est celui des effectifs. Madame FAVEREAUX a en effet précisé que l'effectif prévisionnel serait de 52 inscrits à ce jour ; le seuil critique ne devrait pas être en dessous de 54.

De plus, 7 départs en 6^{ème} sont prévus l'an prochain.

Monsieur le Maire a tenu à souligner que malgré les difficultés et les incertitudes, tout a été fait au niveau du Service Périscolaire afin que l'accueil puisse être optimal.

Il a remercié encore une fois, au nom du Conseil Municipal, le personnel enseignant pour le travail réalisé cette année.

Bonne note est prise par l'Assemblée qui s'inquiète du risque de fermeture de classe l'an prochain.

Ordre du jour :

Après l'exposé des informations communiquées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, passe à l'étude et l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Etude portant sur la gestion de la compétence facultative « Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil qu'ils ont reçu communication du mémoire technique portant sur le projet de scénarios de transfert éventuel de la compétence scolaire.

Il en est rappelé les grandes lignes, les avantages, inconvénients et un très large débat s'est instauré sur cette question.

Monsieur le Maire a tenu à préciser que, compte-rendu de l'importance de la question, la réponse de Condren ne pouvait que résulter d'un avis unanime du Conseil Municipal.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le statu quo et de conserver, au plan communal, la compétence scolaire.

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport établi par le Cabinet « CHALLENGES PUBLICS » portant sur les avantages et inconvénients des différents scénarios envisageables dans le cadre de l'exercice de la compétence facultative « Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »,

Vu le rapport de la réunion du 19 juin 2018,

Après étude des différents scénarios,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des Membres présents et représentés,

1. **DECIDE** de maintenir, en ce qui concerne la Commune de Condren, le statu quo
2. **DECIDE** le maintien, au niveau communal, de la compétence « scolaire »

2. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux projets de délibérations sont à examiner ce soir.

Il demande l'accord du Conseil pour inscrire l'étude de ces projets au titre de cette séance extraordinaire.

Accord du Conseil Municipal.

A. Tableau des effectifs / fiche technique – Modification

Cette modification s'avère nécessaire suite à la décision prise par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 25 juin 2018 concernant la création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet.

Après examen de cette proposition et échange de vues le Conseil Municipal adopte le projet de délibération suivante :

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau de effectifs du Personnel Communal arrêté par délibération en date du 11 avril 2017,

Vu sa délibération en date du 14 mars 2018,

Vu la décision de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2018,

Considérant qu'il importe de modifier ce tableau pour permettre la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après exposé,

1. **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du Personnel Communal comme suit :
 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet.
2. **DECIDE** d'annuler sa délibération du 14 mars 2018
3. **DIT** que cette modification prendra effet le 1^{er} août 2018 et sera rattachée aux opérations budgétaires 2018 et suivantes.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

B. Création d'emploi – ATSEM à temps non complet

Cet emploi concerne le « Périscolaire »

Délibération

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 mars 2018,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise dans les communes de moins de 2000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, le recrutement d'agents non titulaires lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM à temps non complet afin d'assurer le bon fonctionnement du service scolaire et périscolaire,

Il est proposé à l'Assemblée :

1. **CREATION** d'un emploi permanent d'ATSEM, relevant de la catégorie C à temps non complet à raison de 30H00 hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :
 - Entretien des locaux et matériels destinés aux enfants
 - Assister l'enseignant dans la préparation des activités pédagogiques
 - Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
 - Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants
 - Service périscolaire (cantine – garderie)

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles soit par un agent non titulaire conformément aux dispositions de l'article 3-3-5°.

2. Dans ce dernier cas, l'agent non titulaire sera recruté sur un contrat.
 - Un niveau d'études équivalent au CAP sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée
 - L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire des ATSEM.

3. Si un agent contractuel est recruté pour pourvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper ; l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et ce pour une durée indéterminée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2018.

Filière	: sanitaire et sociale
Emploi	: ATSEM
Cadre d'emploi	: Agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Grade	: ATSEM
Ancien effectif	: 0
Nouvel effectif	: 1

4. **SUPPRESSION** d'un poste d'Adjoint territorial d'Animation de 2^{ème} classe suite à mutation de l'agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- A. **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413.

- B. **ADOpte** à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Questions diverses

- Madame GABRIEL informe l'Assemblée des problèmes provoqués et engendrés par l'existence d'un fossé en fonds de parcelles entre le Boulevard des Aulnes et le contre-fossé du Canal.
Ce fossé, non entretenu, serait source de prolifération de rats, de moustiques, de stagnation d'eau d'où des odeurs nauséabondes.
Elle demande que des dispositions soient prises afin de mettre en demeure le propriétaire, l'exploitant etc.

Il faut en effet que très rapidement des dispositions soient recherchées et appliquées afin de rendre ces lieux en meilleur état d'autant plus qu'avec le projet de carrière l'on ne sait pas, à ce jour, comment les choses risquent d'évoluer.

Monsieur le Maire rappelle qu'elle avait, il y a quelques années, fait venir le propriétaire des lieux, propriétaire qui était à l'époque installé à l'étranger.

Malgré, semble-t-il les promesses faites, rien n'a été fait et la situation n'a cessé de se dégrader.

Monsieur le Maire demande à Madame GABRIEL de lui communiquer les coordonnées de ce propriétaire car il entend solliciter l'intervention du SIVOM dans cette affaire.

- Madame BRUXELLE s'inquiète, que malgré l'interdiction de circuler aux plus de 3T5 les camions traversent toujours le centre de la Commune et en particulier le Pont du Canal avec tous les risques que cela comporte.

Monsieur le Maire rappelle à Madame BRUXELLE qu'il a obtenu de la Voirie Départementale le changement de tous les panneaux, y compris ceux du D.I, panneaux qui rappellent l'interdiction de circuler en Centre-Ville aux plus de 3T5.

Une nouvelle rencontre avec le Commandant de Police sera organisée car les problèmes de circulation sont du ressort de la « Police Nationale ».

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20H20.

-----0-----

**La Secrétaire de séance,
Madame GABRIEL Marie-José.**

Signatures du Conseil Municipal du 03 juillet 2018 :

Monsieur FLORIN Claude, Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul, 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine, 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel, 3 ^{ème} Adjoint	Madame LENGOWSKI Martine	Madame GABRIEL Marie-José
Madame LAUGIER Jeannine	Madame BRUXELLE Maryse	Madame TARGY Michelle
Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Monsieur MARTIN Jean-Pierre Pouvoir à Monsieur DUFOUR
Monsieur VICTORIEN Pierre Pouvoir à Monsieur FLORIN	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur LEFEBVRE Fabrice